L'URPS Médecins Libéraux Languedoc-Roussillon salue un premier pas et demande à l'ARS une plus juste répartition des gardes et astreintes entre l'hôpital public et les médecins libéraux .

L'assemblée générale de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux du Languedoc-Roussillon s'est réunie le jeudi 10 mai 2012 et a analysé avec attention le cahier des charges de la permanence des soins en établissements de santé, qui vient d'être publié par l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon.

L'URPS-ML constate une meilleure prise en compte du rôle incontournable de l'hospitalisation privée et des médecins exerçant en clinique dans la nouvelle organisation de la permanence des soins. Elle note la reconnaissance du rôle des médecins libéraux dans certaines spécialités chirurgicales, médicales, jusqu'alors ignorées par la règlementation.

Toutefois l'assemblée générale de l'URPS ML s'étonne de certaines lignes d'astreintes, voire de gardes, dont la dénomination reste floue, comme les « permanences à vocation territoriale » ou « régionale ». Elle constate que ces lignes de gardes et astreintes sont exclusivement réservées aux hôpitaux publics, et sont nombreuses (47 lignes sur l'ensemble de la région). L'URPS ML s'interroge : les sommes versées, qui ne correspondent pas à une activité de permanence des soins réelle, fléchée pour l'Hôpital Public, sont-elles une subvention déguisée ?

Elle demande à l'ARS du Languedoc-Roussillon de faire preuve d'équité dans le financement et de considération de l'implication des médecins, dont le dévouement et la charge sont les mêmes, quel que soit leur statut. Elle rappelle la place incontournable des médecins libéraux et des établissements de soins privés dans le dispositif des urgences vis-à-vis de la population.

Docteur Jean-Paul ORTIZ, Président de l'URPS ML LR

1ères Rencontres de La Grande Motte pour une Santé Durable le 26 mai 2012.

A propos de

l'URPS Médecins Libéraux du Languedoc-Roussillon

Près de 6000 médecins libéraux exercent en Languedoc-Roussillon. L'Union Régionale des Professionnels de Santé
Médecins Libéraux les représente
en participant
notamment à
la préparation et à la mise en œuvr
e du projet régional de santé,
à l'analyse des besoins d
e santé et de l'offre de soins ainsi qu'à
l'organisation de l'exercice professionnel, en ce qui concerne
par exemple
la permanence des soins, la continuité des soins e
t les nouveaux modes d'exercice. Dans chaque région, les URPS Médecins Libéraux ont succédé aux URML dans le cadre de l'application de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires), dite «
loi Bachelot
», votée en 2009. La création des URPS a été rendue effective par les élections du 4 octobre 2010.

L'Agence Régionale de Santé, mise en place en 2010, en est l'interlocuteur principal, mais l'URPS entretient des contacts étroits avec l'ensemble des acteurs de la santé dans sa région, ainsi qu'avec le Comité du Développement Durable en Santé.

URPS Médecins Libéraux du Languedoc Roussillon : 04 99 52 44 99

www.urpsml-lr.org